



COMMUNE DE TARNAC

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de François BOURROUX, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2026

Présents : C. BAYLE, F. BOURROUX, S. CHAMPSEIX, J.J. HOFFNUNG, M. LEOCADIO, F. VIGNE.

Absents : C. ALVES, P. CHAUVOT, F. ARVIS donne pouvoir à M. LEOCADIO.

Secrétaire de séance : est nommé(e) secrétaire de séance S. CHAMPSEIX.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30.

Ordre du jour

Le Maire présente l'ordre du jour suivant :

1. Validation du PV du 15 décembre 2025
2. Décision (s) du Maire
3. Adhésion à Corrèze Ingénierie
4. Motion pour la ligne Limoges – Clermont
5. Motion pour l'agriculture
6. Voirie 2026
7. DETR 2026 - Voirie

Le conseil municipal approuve l'ordre du jour présenté ci-dessus.

Séance

1- Validation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2025 : Le procès-verbal de ladite séance a été adressé par courriel aux membres du conseil municipal ; **après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le conseil municipal approuve ce procès-verbal.**

2. Décision(s) du Maire

Monsieur le Maire rapporte devant l'assemblée la (les) décision(s) prise(s) dans le cadre de ses délégations qui lui sont attribuées par délibérations 2020-44 du 26 juin 2020 et 2023-56 du 18 décembre 2023.

Virement des crédits 022 Budget Eau et Assainissement – Exercice 2025

DEC2026-01

Le Maire décide d'effectuer l'opération comptable suivante afin d'abonder le compte 6218 – Autres personnel extérieur.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépenses imprévues	022	HO	1200.00			
Personnel extérieur au service				6218	HO	1200.00
Fonctionnement dépenses			1200			1200
		solde	0,00			

Acceptation du don de Monsieur SILBERMAN.

DEC2026-02

Monsieur le Maire décide d'accepter le don numéraire de 1000€ de Monsieur SILBERMAN.

3. Adhésion à Corrèze Ingénierie

Délibération 2026-01

Monsieur le Maire présente les missions de l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie dont la création a été décidée par le Département lors de son assemblée délibérante du 29 mars 2013.

L'Agence Corrèze Ingénierie a vocation à assurer une assistance à ses adhérents dans la mise en œuvre de leurs projets pour lesquels elle dispose des compétences d'expertises. Ainsi, selon les choix des maîtres d'ouvrage, elle peut leur apporter une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

L'adhésion à Corrèze Ingénierie est soumise à cotisation et le recours aux prestations donne lieu à l'établissement d'une note d'honoraires établie en fonction de la mission à exécuter.

Corrèze Ingénierie est un établissement public administratif créé en application de l'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ses statuts prévoient les modalités d'administration de la structure, au travers de l'Assemblée Générale où tous les membres sont représentés, et au Conseil d'Administration.

L'adhésion annuelle est fixée à 0,60 € HT par habitant, soit pour notre commune de 333 habitants au 1er janvier 2026 : 199.80€ HT.

Après avoir donné lectures des statuts de l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide d'adhérer à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie,**
- **D'adopter les statuts tels qu'ils ont été votés lors de l'Assemblée Générale constitutive de l'Agence Corrèze Ingénierie le 6 septembre 2013, modifiés lors des instances du 11 mars 2016, modifiés le 30 mars 2022.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires**
- **Demande au Maire d'inscrire la dépense au budget**

4. Motion pour la ligne Limoges – Clermont

Délibération 2026-02

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire du 19 Janvier 2026 une motion pour le maintien et le développement de la ligne ferroviaire Limoges-Ussel-Clermont-Ferrand a été voté à l'unanimité par l'ensemble des conseillers communautaire.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre également une motion pour le maintien et le développement de cette ligne ferroviaire essentielle à notre territoire.

Considérant que la ligne ferroviaire Limoges - Ussel constitue un axe stratégique pour la mobilité des habitants, des travailleurs, des étudiants et des touristes dans notre territoire, souvent unique moyen de transport collectif accessible dans zones rurales ;

Considérant que la fermeture ou la dégradation de cette ligne mettrait en danger l'économie locale, l'emploi et l'attractivité des communes desservies, aggravant l'isolement des populations rurales et fragilisant la cohésion sociale ;

Considérant que le projet de ligne nouvelle Bordeaux – Lyon, en contournant le Massif Central, prive notre territoire d'un accès direct aux grands axes nationaux et laisse nos territoires ruraux en marge des réseaux ferroviaires modernes ;

Considérant que le prolongement de la ligne Limoges – Ussel vers Clermont-Ferrand est une nécessité stratégique pour relier le Massif Central au reste du pays, renforcer les échanges économiques et culturels, et offrir une alternative durable à la voiture individuelle ;

Considérant enfin que le maintien et le développement de ces lignes sont essentiels à la lutte contre le réchauffement climatique, à la transition énergétique et au maintien de services publics ferroviaires de proximité ;

Le Conseil Municipal affirme avec force :

- Son opposition totale à toute fermeture ou réduction de services sur la ligne Limoges – Ussel ;
- Son soutien ferme au prolongement vers Clermont-Ferrand, garantissant que le Massif Central ne soit pas abandonné par les grands projets ferroviaires nationaux ;
- Sa volonté de défendre un service public ferroviaire accessible, écologique et équitable indispensable à la survie et au développement de nos territoires ruraux.

Le Conseil Municipal décide et demande à 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **Au gouvernement et à la SNCF Réseau de garantir la pérennité et la modernisation de la ligne Limoges – Ussel ;**
- **Aux Régions Nouvelle-aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes de soutenir activement le prolongement de cette ligne vers Clermont-Ferrand et de veiller à ce que le Massif Central reste pleinement connecté au réseau national ;**
- **La mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels et citoyens pour que les territoires ruraux ne soient pas sacrifiés au profit de tracés rapides contournant le Massif Central.**

5. Motion pour l'agriculture

Délibération 2026-03

Considérant que le projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay) vise à accroître les échanges commerciaux, notamment dans les secteurs agricoles et agroalimentaires ;

Considérant que cet accord prévoit l'importation massive de produits agricoles et d'élevage (viande bovine, volaille, sucre, soja...), produits selon des normes environnementales, sanitaires et sociales très inférieures à celles imposées aux producteurs français et européens ;

Considérant que notre territoire repose largement sur une agriculture d'élevage, familiale et extensive, respectueuse de l'environnement, du bien-être animal et des normes sanitaires, et qu'il est déjà fragilisé par des difficultés économiques, climatiques et réglementaires croissantes ;

Considérant que l'ouverture accrue du marché européen à ces produits constituerait une concurrence déloyale pour nos agriculteurs, mettant en péril la pérennité des exploitations, l'emploi agricole et agroalimentaire local, ainsi que l'équilibre économique et social de notre territoire ;

Considérant que cet accord est en contradiction avec les objectifs affichés de souveraineté alimentaire, de transition écologique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre la déforestation, notamment en Amazonie ;

Considérant enfin que les collectivités territoriales, bien que non signataires de ces accords internationaux, en subissent directement les conséquences économiques, sociales et environnementales ;

Le Conseil Municipal affirme solennellement :

- Son opposition à la signature et à la ratification du traité de libre-échange UE-Mercosur en l'état ;
- Son soutien aux agriculteurs et éleveurs du territoire, qui respectent des normes exigeantes et contribuent à la vitalité économique, sociale et environnementale locale ;
- Sa volonté de défendre une agriculture de qualité, de proximité et rémunératrice, cohérente avec les politiques publiques locales menées en faveur du développement durable, de l'alimentation locale et des circuits courts.

En conséquence, le Conseil Municipal décide et demande à 7 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- **Au Gouvernement français de refuser la ratification de cet accord ;**
- **À l'Union européenne de renégocier tout accord commercial afin d'y intégrer des clauses contraignantes garantissant l'équivalence des normes sociales, sanitaires et environnementales ;**
- **La reconnaissance pleine et entière du rôle des territoires ruraux dans la souveraineté alimentaire nationale.**

6. Voirie 2026

Délibération 2026-04

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux VOIRIE suivant :

PROJET VOIRIE 2026	COUT PREVISIONNEL TRAVAUX € HT	DIVERS ET IMPREVUS € HT	FRAIS DE MISE A DISPOSITION SERVICE E.C.	MONTANT TOTAL OPERATION € HT	TVA	MONTANT TOTAL OPERATION € TTC
RENFORCEMENT VC N° 12 "Couffy" Longueur : 120,00 ml (Enrobé à chaud)	22 044,70	440,89	1 124,28	23 609,87	4 721,97	28 331,84
RENFORCEMENT VC N° 2 "Mazaloubaud" avec enrochement section dans virage Longueur : 553,00 ml (Depuis RD 109 en direction du Mazaloubaud) (Enrobé à chaud)	82 615,00	1 652,30	4 213,37	88 480,67	17 696,13	106 176,80
MONTANT TOTAL PROJET VOIRIE 2026 : VC 12 + VC 2	104 659,70	2 093,19	5 337,65	112 090,54	22 418,10	134 508,64

Le coût du projet (Etudes + travaux) s'élève à la somme de **112 090.54 € HT soit 134 508.64 € TTC.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver ce projet,

Après délibération, le conseil municipal à 7 voix pour, 0 abstentions et 0 voix contre :

- Approuve le projet de travaux VOIRIE : VC N° 12 « Couffy » + VC N° 2 « Le Mazalou-baud » pour un montant de 112 090.54 € HT soit 134 508.64 € TTC

7. DETR 2026 - Voirie

Délibération 2026-05

Après avoir délibéré pour le programme VOIRIE 2026, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR – PROGRAMMATION 2026.

Le financement est arrêté comme suit :

COUT OPERATION en € HT :	112 090.54 €
ETAT : D.E.T.R. 2026 – VOIRIE (45.00%)	
Montant des dépenses plafonné à 100 000.00 € HT	45 000.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL :	
DOTATION VOIRIE 2026	15 293.00 €
TOTAL AIDES PUBLIQUES SOLLICITEES (53.79 %)	60 293.00 €
A LA CHARGE DE LA COMMUNE (46.21 %)	51 797.54 €

Après délibération, le conseil municipal à 7 voix pour, 0 abstentions et 0 voix contre :

- Demande à Monsieur le Préfet de la CORREZE l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.
- Le Conseil municipal approuve l'échéancier joint et précise que les travaux concernant cette opération seront exécutés dans le délai de validité de l'arrêté de subvention au titre de la DETR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Approuvé en séance du conseil municipal du 24.02/2026

Le Président de séance
François BOURROUX

Le secrétaire de séance
Serge CHAMPSEIX


